

ÉDITORIAL

Des fraises en hiver

Correspondant aux aspirations de nombreux épargnants, les fonds de dette privée ont rapidement trouvé leur place dans les allocations patrimoniales. Les faibles montants nécessaires pour investir (de 10 000 à 40 000 euros selon les fonds) et les rendements espérés (de 5% à 8%) expliquent ce succès.

Ces fonds, dont le rendement n'est pas garanti, se souscrivent pour une durée minimale généralement comprise entre trois et cinq ans. C'est leur seul inconvénient. Il n'est pas rédhibitoire, il correspond peu ou prou à l'horizon d'investissement d'un plan épargne logement.

Devant le succès présent et à venir de cette classe d'actifs, certains intervenants ont réfléchi à assouplir les conditions de détention de ces fonds pour qu'ils conviennent au plus grand nombre.

Il n'est pas très difficile de rendre liquide ce qui ne l'est pas, il suffit

d'augmenter la poche de trésorerie.

Le problème c'est que plus un fonds est investi en trésorerie moins il rapporte. Faut-il sacrifier la rentabilité pour plaire à un plus grand nombre de personnes ?

Nous ne le pensons pas, nous ne sommes pas favorables à ces solutions mi-chèvre mi-chou. Pourquoi dénaturer ces fonds ? On ne peut pas investir dans le non coté pour son espérance de gain et bénéficier de la même liquidité qu'un actif coté.

Est-il raisonnable de vouloir proposer des fraises lors du repas de Noël ?

La pleine saison de récolte de ce fruit se situe au printemps, entre avril et juin. Il est absent des étals aux autres saisons. Plutôt que d'en consommer certaines à la provenance douteuse et sans saveur, il est préférable de proposer les fruits du moment.

A vouloir le beurre et l'argent du beurre, on finit par concevoir des produits insipides et décevants.

Il faut admettre que les fonds de private equity ne correspondent pas à toutes les situations et savoir orienter ceux qui souhaitent privilégier la liquidité vers d'autres supports.

LES REUNIONS D'OCTOBRE

Cette année, les réunions d'informations clients auront lieu le mercredi 14 octobre à 19h et le jeudi 15 octobre à 11h30, au restaurant « Le Saint Hilaire », à Saint Hilaire de Brethmas. Les intervenants seront Edouard Faure (SwissLife AM) et Romain Calbert (Atland Voisin), deux partenaires majeurs du cabinet. Avec le premier, nous ferons le point sur l'évolution des taux d'intérêts et sur les opportunités obligataires. Le second nous parlera de l'actualité immobilière et des SCPI de sa société de gestion. Ces moments d'informations et de convivialité sont ouverts à toutes et à tous dans la limite des places disponibles. N'hésitez pas à nous faire savoir si vous souhaitez participer afin que nous vous adressions, le moment venu, un carton d'invitation.

2

Achevé de rédiger le 20 mai 2026

L'ÉPARGNE RESPONSABLE

La finance et l'investissement se rejoignent parfois au service d'objectifs environnementaux, c'est le cas avec l'OPC Dorval European Climate Initiative. Laurent Trulès, gérant et coordinateur de l'investissement responsable chez Dorval, nous présente ce fonds qui cible les entreprises européennes offrant des solutions aux enjeux environnementaux et climatiques mondiaux.

Sur quelles thématiques peut investir un épargnant qui souhaite privilégier l'investissement responsable ?

Depuis quelques années, les épargnants disposent d'outils permettant d'orienter leur épargne vers des enjeux extra-financiers ciblés. Connus sous l'acronyme « ESG », ces critères couvrent tout ce qui a trait à l'environnement, au social et à la bonne gouvernance des entreprises. Selon leur sensibilité, les épargnants peuvent investir dans des placements qui favorisent les énergies renouvelables, la transition énergétique, l'eau et la gestion des déchets, les technologies vertes, la santé, l'éducation, l'inclusion, l'insertion, l'emploi, les infrastructures durables et la finance responsable.

L'univers d'investissement est forcément plus strict et restreint pour un fonds responsable

Qu'est-ce que cela implique de gérer un fonds responsable par rapport à un fonds classique ?

L'univers d'investissement est forcément plus strict et restreint pour un fonds responsable. Cette sélection permet une vraie expertise et une compréhension profonde des thèmes et entreprises qui constituent le cœur du portefeuille. C'est également un levier important lorsqu'il s'agit de défendre l'intérêt de nos porteurs, tant sur les aspects de performance que sur leurs attentes extra-financières.

Pourquoi avez-vous choisi la transition écologique et énergétique ?

La transition écologique et énergétique s'impose aujourd'hui comme l'un des moteurs de croissance les plus puissants et les plus durables à l'échelle mondiale. Nous sommes face à une transformation profonde de nos économies. Celle-ci est portée à la fois par l'urgence climatique,

les avancées technologiques et une mobilisation sans précédent des pouvoirs publics. Cette transition se trouve également bien positionnée pour répondre à des problématiques de souveraineté, de compétitivité, de réindustrialisation, de création d'emplois et de sécurité.

Quelles sont les dynamiques de la thématique à travers le monde ?

Trois visions de la transition énergétique se confrontent. La Chine voit un moyen de construire des champions à l'export dans le cadre d'une planification menée de longue date tout en réduisant les impacts de la pollution des villes. Les Etats-Unis abordent la thématique à travers le prisme du protectionnisme et de la création d'emplois locaux. Dépourvue d'énergies fossiles, l'Europe, qui représente les deux tiers des réglementations ESG, voit une façon de garantir sa sécurité, sa compétitivité et son modèle.

Pourquoi l'Europe est-elle un terrain d'investissement privilégié sur cette thématique ?

L'Europe est la région la plus avancée et la plus cohérente en matière de transition écologique. Elle bénéficie d'un cadre réglementaire ambitieux et structurant qui agit comme un véritable accélérateur pour les entreprises. Au-delà de cet environnement favorable, l'Europe dispose d'un écosystème industriel et technologique particulièrement riche. De nombreuses entreprises européennes sont déjà leaders mondiaux dans ces domaines clés. C'est également un marché qui offre une grande diversité d'opportunités, avec des sociétés de toutes tailles, souvent très spécialisées sur des niches à forte valeur ajoutée.



Laurent Trulès, gérant chez Dorval.

Pouvez-vous nous présenter Dorval European Climate Initiative ?

Le fonds Dorval European Climate Initiative est né de notre volonté de concevoir un support d'investissement qui puisse répondre aux attentes des investisseurs désireux de donner du sens à leur épargne tout en proposant des espérances de performances cohérentes à celles d'un investissement en actions.

Le portefeuille est concentré sur une cinquantaine d'acteurs européens que nous considérons comme les mieux positionnés pour bénéficier de ces grandes transformations. Il s'agit d'entreprises qui proposent des solutions concrètes en matière de production d'énergie propre, d'amélioration de l'efficacité énergétique, de réduction des émissions ou encore d'optimisation des ressources.

Le fonds est classé article 9 au sens de la réglementation SFDR et fait partie des rares fonds actions à bénéficier de la double labellisation ISR et Greenfin.

Comment constituez-vous l'univers d'investissement du fonds ?

Pour sélectionner les entreprises, l'équipe de gestion commence par analyser le contexte global. Elle observe les grandes tendances économiques et sociétales afin de repérer les secteurs d'avenir et les thèmes d'investissement les plus prometteurs. Ensuite, elle procède à une étape de tri très stricte qui élimine plus de la moitié des entreprises de l'univers initial. Sont ainsi exclues toutes les sociétés qui ne respectent pas les critères écologiques des

labels ISR et Greenfin, notamment celles impliquées dans les énergies fossiles.

Sur quels critères les entreprises qui composent le portefeuille sont-elles sélectionnées ?

Après ce premier filtre, les entreprises restantes sont analysées en profondeur pour identifier les « championnes de la transition » à une valorisation attractive. Cette sélection repose sur trois critères essentiels : l'impact climatique (solutions concrètes pour le climat), la qualité ESG (transparence et organisation) et le potentiel financier (croissance, prix attractif, avantage concurrentiel). Seules les entreprises excellant dans ces trois domaines sont retenues pour construire le portefeuille final. Celui-ci est surveillé en permanence pour garantir sa compatibilité avec les objectifs de l'Accord de Paris, l'équipe pouvant ajuster ou refuser un investissement pour maintenir la trajectoire carbone du fonds.

Le portefeuille comprend des entreprises qui proposent des solutions concrètes en matière de production d'énergie propre, d'amélioration de l'efficacité énergétique, de réduction des émissions ou encore d'optimisation des ressources

Pouvez-vous nous citer quelques lignes ?

Des entreprises comme Schneider Electric, Spie ou encore Nexans qui interviennent dans l'électrification de nos économies sont présentes dans le fonds. La thématique de l'économie circulaire est représentée par Elis (réemploi du textile), Umicore (recyclage des métaux) ou Auto1 (véhicules d'occasion). L'efficacité énergétique des bâtiments est également présente avec des sociétés comme Saint-Gobain, Kone ou encore Klepierre.

Comment le fonds se comporte-t-il depuis sa création et depuis le début de l'année ?

Dorval European Climate Initiative vise une performance comparable à celle des marchés actions de la zone euro, sur une longue période. Au 15 mai 2026, le fonds est en progression de 9,3% depuis le 1^{er} janvier et de 33,2% sur 3 ans, ce qui le classe parmi les meilleurs fonds responsables.